



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **20**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **25/03/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. Jean-Claude PERALBA, Vice-Président.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
 2015 – BUDGET ANNEXE ZAE TROUILLAS LE
 POUGERAULT**

Étaient présents :

TAURINYA (Brouilla) – LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL, PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – PUIG (Sainte-Colombe) – MASO (Terrats) – GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160331-14-16CA2015-ZaP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2016

Procurations :

L.BERNARDY (Banyuls dels Aspres) à J.C.PERALBA
 H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA
 A.DOUTRES (Caixas) à N.GONZALEZ
 G.CHINAUD (Calmeilles) à M.LESNE
 C.VILA (Oms) à J.CHEREZ
 P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG
 R.NOURY (Saint Jean Lasseille) à R.TOURNE
 R.LEMORT (Thuir) à J.M.LAVAIL
 N.MON (Thuir) à D.RUIZ
 R.PEREZ (Thuir) à J.C.BERNADAC
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à A.BOURRAT
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 T.VOISIN (Thuir) à G.FLACHAIRE
 R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Certifié exécutoire

Absents:

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres)
 P.BELLEGARDE (Passa)
 P.MAURY (Thuir)
 R.OLIVE (Thuir) sorti au moment du vote

Publié ou Notifié

le

Le Procès-verbal de la séance du 3 Mars 2016 a été adopté sans observations.

Madame Ghislaine FLACHAIRE est élue secrétaire de séance.

Code INSEE : 66210
Etablissement : BUDGET ZAE LE POUGERAULT
BUDGET ANNEXE

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2015
Page n° 1

Département : PYRENEES ORIENTALES
Poste Comptable : TRESORERIE DE THUIR
Date d'Edition : 31/03/2016

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 31 Mars 2016 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 34
VOTES : Contre 0 Pour 34 Abstention 0
Date de convocation : 25/03/2015

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PERALBA, 2ème Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Président,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		64 269,32	643 895,04		643 895,04	64 269,32
Opérations de l'exercice	21 495,29	117 304,00	-	-	21 495,29	117 304,00
TOTAUX	21 495,29	181 573,32	643 895,04	-	21 495,29	181 573,32
Résultats de clôture		160 078,03	643 895,04	-	-	483 817,01
Restes à réaliser						-
TOTAUX CUMULES	21 495,29	181 573,32	643 895,04	-	665 390,33	181 573,32
RESULTATS DEFINITIFS		160 078,03	643 895,04		483 817,01	

(*) Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes d'opérations de l'exercice et 'restes à réaliser'. Les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus:

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet:



Pour expédition conforme,
P/le Président,

(Handwritten signature)